

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 19 octobre 2023

<b><u>Nombre conseillers :</u></b>
En exercice : 48
Présents : 29 (dont 20 en visioconférence*)
Votants : 32 (dont 3 pouvoirs)
▪ Dont pour : 32
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

**Secrétaire de séance :**

Mme Johane DAHOMAS

*Délibération n°2023.10.05/460*

**Décisions modificatives budgétaires  
de l'exercice 2023 :**

*Décision modificative n°2  
du budget principal*

**Rapporteur**

*Mme Renée-George  
NABAJOTH-DELOUMEAUX*

Vice-présidente de la  
commission affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : **13 NOV. 2023**

- publication sur le site internet  
ou notification, le : **14 NOV. 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>5<sup>ème</sup> séance</b>
<b><u>Séance du 25 octobre 2023</u></b>	

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 25 octobre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel à la salle du conseil communautaire (siège administratif, 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

**Étaient présents : 29 conseillers communautaires**

**Président :** M. Eric JALTON

**Vice-présidents :** M. Georges BREMENT\* (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES\* (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY\* (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE\* (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER\* (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** M. Pierre THICOT\*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX\*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN\*- M. Jean-Luc CELIGNY\*- Mme Tania GALVANI\*

**Autres conseillers communautaires :** Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS\*- Mme Johane DAHOMAS\*- Mme Jacqueline FAVORINUS\*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE\*- M. Michel MADO\*- Mme Marie-Andrée MANDIL\*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH\*- M. Rosan RAUZDUEL\*- M. Alain SOREZE-EUGENE\*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS - M. David DAMPIED\*

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3**

**Vice-présidente :** Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente) à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS

**Autre conseillère communautaire :** Mme Magaly MARCIN à M. Fulbert HENRY

En cours de séance :

**Autre membre du bureau :** Mme Lyliane PIQUION à Mme Jacqueline FAVORINUS

**Nombre de conseillers absents excusés : 11**

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS (pouvoir à M. Justin DESSOUT absent)- Mme Sandra ENJARIC- M. Fred EUSTACHE- M. Fabert MICHELY- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE-

En cours de séance :

**Vice-présidents :** M. Dominique BIRAS\* (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autre conseiller communautaire :** M. Dominique THEOPHILE

**Nombre de conseillers absents non excusés : 5**

**Autres membres du bureau :** Mme Corinne PETRO- M. William SURDIN

**Autres conseillers communautaires :** M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- Mme Nadège THEOPHILE

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 20 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

### **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** L'adoption des mouvements de crédits suivants :

**BUDGET PRINCIPAL**

	BP 2023	DM N°1	DM N°2	TOTAL BUDGET 2023
<b>Total des Recettes de fonctionnement</b>	<b>74 601 768,57 €</b>	<b>- €</b>	<b>103 000,00 €</b>	<b>74 704 768,57 €</b>
002 Résultat de fonctionnement	6 021 768,57 €			6 021 769 €
013 Atténuation de charges	80 000 €			80 000 €
70 Produits des services	100 000 €		103 000 €	203 000 €
73 Impôts et taxes	52 600 000 €			52 600 000 €
74 Dotations et participations	15 700 000 €			15 700 000 €
75 Autres produits de gestion courante	100 000 €			100 000 €
76 Produits financiers	- €			- €
77 Produits exceptionnels	- €			- €
78 Reprise sur amortissements et provisions	- €			- €
042 Opérations ordre transfert entre sections	- €			- €
<b>Total Depenses de fonctionnement</b>	<b>74 601 768,57 €</b>	<b>- €</b>	<b>103 000,00 €</b>	<b>74 704 768,57 €</b>
011 Charges à caractère général	8 474 238,26 €		600 000,00 €	7 874 238,26 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	11 000 000,00 €		170 000,00 €	11 170 000,00 €
014 Atténuation de produits	35 766 397,00 €		156 000,00 €	35 922 397,00 €
022 Dépenses imprévues	- €			- €
65 Autres charges de gestion courante	5 232 300,53 €		450 000,00 €	5 682 300,53 €
66 Charges financières	1 836 456,83 €			1 836 456,83 €
67 Charges exceptionnelles	300 000,00 €		300 000,00 €	600 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	3 762 463,10 €		373 000,00 €	3 389 463,10 €
68 Dotations aux provisions	7 464 994,00 €			7 464 994,00 €
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	764 918,85 €			764 918,85 €
<b>Total des recettes d'Investissement</b>	<b>16 790 390,45 €</b>	<b>7 414 659,33 €</b>	<b>- 37 411,86 €</b>	<b>24 167 637,92 €</b>
001 Résultat d'investissement	3 118 651,20 €			3 118 651,20 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	3 081 056,30 €			3 081 056,30 €
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	400 000,00 €			400 000,00 €
13 Subventions d'investissement	1 887 000,00 €	1 107 663,30 €	335 588,14 €	3 330 251,44 €
16 Emprunts et dettes assimilées	3 776 301,00 €	6 306 996,03 €		10 083 297,03 €
21 Immobilisations corporelles				- €
23 Immobilisations en cours				- €
27 Autres immobilisations financières remboursements EMPRUNTS SMGEAG				- €
021 Virement de la section de fonctionnement	3 762 463,10 €		373 000,00 €	3 389 463,10 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	764 918,85 €			764 918,85 €
041 Opérations patrimoniales				- €
<b>Total des dépenses d'Investissement</b>	<b>16 790 390,45 €</b>	<b>7 414 659,33 €</b>	<b>- 37 411,86 €</b>	<b>24 167 637,92 €</b>
D001 Résultat d'investissement				- €
10 Dotations, fonds divers et réserve				- €
<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>7 877 692,55 €</b>	<b>6 019 824,65 €</b>		<b>13 897 517,20 €</b>
13 Subventions d'investissement versées				- €
16 Remboursement d'emprunt	2 626 300,63 €			2 626 300,63 €
20 Immobilisations incorporelles	266 029,96 €			266 029,96 €
204 Subventions d'équipements versées	2 300 000,00 €	1 355 834,68 €		3 655 834,68 €
21 Immobilisations corporelles	2 496 367,31 €		137 411,86 €	2 358 955,45 €
23 Immobilisations en cours	300 000,00 €			300 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	924 000,00 €	39 000,00 €		963 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	- €	- €	100 000,00 €	100 000,00 €

L'équilibre des sections est maintenu.

**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président et le directeur général des services de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 08 NOV. 2023



Le président

Eric JALTON

La secrétaire de séance

Johane DAHOMAIS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 13 NOV. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 14 NOV. 2023